

**OBJECTIF** : Voir les nouveautés de novembre et leurs impacts :

## I] Les Nouveautés du logiciel :

- Remplacement de salarié sans évènement (d'absence ou sortie) passer par le petit symbole « New » et pour revenir en arrière avec le symbole de la flèche rouge
- Planification possibilité de renseigner des équipes et répartir automatiquement les durées en fonction de la durée totale
- Duplication des interventions avec des dates, des durées, des salariés en masse, si vous passez par la liste des interventions vous pourrez choisir plusieurs interventions.
- NTT sur la fiche du salarié ou en DSN, le logiciel vous demandera si vous souhaitez modifier lorsqu'il détecte des anomalies.
- Régularisation depuis le pointage sur plusieurs mois pour un même code heure

## II] La Mise à jour des variables :

- a. Augmentation du SMIC horaire passant à **11,88 €**

**ATTENTION**: si vous appliquez l'abattement vos salariés seront moins payés.

En effet l'abattement étant limité au smic, le smic étant plus haut, la base de cotisations aussi sera plus élevée et donc le net à payer de votre salarié plus faible (pour des bruts égaux).

Cependant les charges patronales seront allégées avec la réduction générale, le smic étant plus haut il y aura d'avantage d'allègement de cotisations.

- b. Augmentation du Minimum garantie à **4,22**
- c. Donc le panier de nuit passe à **8,44**
- d. Mais l'ITC reste fixée à **29,05**
- e. Nouveaux Taux de la prime annuelle et Les Absences pour arrêt de travail passent dans les heures Assimilées à du temps de travail a contrario de l'année précédente → Prime annuelle versée.

## III] Les Retours du mois précédent :

1. **Net social** : nous **déduisons** directement le **montant des heures Supplémentaires et Complémentaires exonérées**. Cela ne garantit pas aucun retour mais il restreint les anomalies que nous avons pu voir précédemment. Si vous avez des retours merci de nous les communiquer.
2. Si vous avez **des erreurs de calculs** lors de la validation du livre de paie avec des **net imposable** ou/ et **net social en négatifs** c'est pour vous informer que le logiciel **déclarera ces montants à 0.00** car il provoque des anomalies sur les net sociaux.
3. **Suppression du filtre** avec le **secteur** ou l'**établissement** par défaut sur le **livre de paie** ou le journal de cotisation si vous n'êtes **pas en multi établissement ou société**.

4. Nous avons eu des retours concernant la **déclaration de la contribution OETH** et de la **taxe apprentissage** au mois d'avril sur la DSN de mai. Certaines Urssaf attendaient cette année que ces informations soient **déclarées sur 2024** et **non en 2023** comme l'année dernière. Cela est dû à un changement de mode opératoire de leur part mais tous les Urssaf n'ont pas mis cela en place. Nous pouvons régulariser ces déclarations si besoin et nous modifions cela pour l'année prochaine en espérant que tous les Urssaf soient mises en conformité entre eux...

## IV] Les Recommandations du mois :

- Contrôler la réduction générale étendue via l'état [FAQ](#)
- Vérification de la prime annuelle via l'état [FAQ](#)
- Analyse du net imposable net imposable et déclaration de revenus via l'état [FAQ](#)

Pour les clients qui demeurent en décalage fiscale donner l'état aux salarié (depuis WO Paie, Etats de Paie -Déclarations, Déclaration de Revenus. Ou Etat Récapitulatif PAS).

- Anticipation de l'analyse des plafonds via l'état [FAQ](#)